



**MISE EN CONCURRENCE  
POUR LA RETRANSMISSION  
EN DIRECT DES CONSEILS MUNICIPAUX**

**Collectivité :**

VILLE DE BIARRITZ  
Direction de la Communication  
12 Avenue Edouard VII - B.P. 58 - 64202 BIARRITZ Cedex  
Tél : 05.59.41.59.41 - e-mail : [communication@biarritz.fr](mailto:communication@biarritz.fr)

**Objet de la consultation :**

La présente mise en concurrence a pour objet la retransmission en direct des conseils municipaux de la Ville de Biarritz pour l'année 2018 et l'année 2019 sur le site internet de la Ville ([www.biarritz.fr](http://www.biarritz.fr)).

**Organisation de la consultation :**

La Ville de Biarritz organise cette consultation sous la forme d'une mise en concurrence en un lot :

- **Captation vidéo des séances du Conseil municipal et mise en ligne**
  - ✓ Captation vidéo et réalisation en direct des conseils municipaux (moyenne / an : 8) à intégrer sur le site internet officiel de la ville de Biarritz. L'accès internet est fourni par la Ville. La captation en direct sur la chaîne Youtube de la Ville sera privilégiée pour faciliter l'hébergement, les relectures en V.O.D, l'intégration sur le web, le sous-titrage, la qualité du live. L'utilisation de tout autre dispositif de serveur live devra être argumentée
  - ✓ Affichage en direct de sous-titres (noms des prises de parole)
  - ✓ Mise à disposition des statistiques de consultation des conseils
  - ✓ Fonctionnalités interactives complémentaires (Option facultative).

**.Informations complémentaires :**

- ✓ 8 conseils municipaux en moyenne par an en Mairie, en semaine.
- ✓ Durée d'un conseil 3h à 3h30 en moyenne (à partir de 18h)
- ✓ Une solution de haute définition et compatible mobile sera privilégiée.
- ✓ Une intégration simple (Iframe) sur le site internet de la ville sera privilégiée.

### **Les candidats remettront :**

- un devis détaillé comprenant les caractéristiques techniques et moyens déployés (personnel, caméras, méthode d'intégration sur le site internet)
- l'indication des capacités de réactivité du prestataire et ses références.

### **Critères d'attribution :**

L'offre retenue sera appréciée en fonction des critères suivants :

- 1 – prix de la prestation : 60%
- 2 – pertinence du matériel et du contrat proposé : 40%

La Ville de Biarritz se réserve la possibilité de procéder à une négociation avec une ou plusieurs entreprises, notamment par courrier électronique.

### **Conditions d'envoi et de remise des offres :**

Les offres seront envoyées ou déposées à l'adresse suivante :

MAIRIE DE BIARRITZ - Direction de la Communication  
Hôtel de Ville - B.P. 58 - 64202 BIARRITZ Cedex  
Mail : [communication@biarritz.fr](mailto:communication@biarritz.fr)

avant la date limite fixée pour la réception des offres, soit le : 26/03/2018 à 8 h.